COGEFI EPLE - MISE A JOUR V17.03 - FÉVRIER 2017

IMPORTANT : IL CONVIENT DE DECOMPRESSER LE DOSSIER COGEFI17 TELECHARGE AVANT DE L'EXPLOITER

RAPPEL DE LA PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DE LA VERSION 16

1-Sauvegarder les données de la version 16 avec le bouton de sauvegarde situé dans le module GESTION DE DONNÉES

2-Copier le fichier sauvegarde_cogefi1 et le coller dans le dossier COGEFI17 (à coté du fichier sauvegarde_cogefi2)

3-Lancer COGEFI17.03, puis cliquer sur l'icône OUTILS

4-Dans le menu OUTILS, cliquer sur MIGRATION

PROCÉDURE DE RESTAURATION DES DONNÉES DE LA VERSION 17.02 VERS LA V17.03

1-Sauvegarder les données de la version 17.02 avec le bouton de sauvegarde situé dans le menu OUTILS.
2- Pour les utilisateurs qui ont déjà téléchargé la V17.02, copier le fichier COGEFI17.03 et coller ce dernier dans le dossier de la V.02 où se trouve également le fichier sauvegarde_cogefi.2.

3- Lancer COGEFI17.03, cliquer sur l'icône OUTILS, puis sur l'icône RESTAURATION.

4- Archiver la version 17.02.

1/ ÉVOLUTIONS

- 1- Onglet RAPPORT ANNUEL : un clic sur l'icône 💬 coche automatiquement les documents de la catégorie ou de la rubrique avant d'accéder aux onglets correspondants. Pour décocher uniquement les documents d'une catégorie ou d'une rubrique, double cliquer dans la plage qui accueille l'icône.
- 2- Pièce 20 du RAPPORT CA, bilan du fdr mobilisable :
 - Création de deux graphiques, l'un illustrant les éléments du FDR restructuré (par opposition au fdr structuré présent dans la fiche C2-fdr) et l'autre illustrant la composition du FDRm :



- Création d'un menu optionnel relatif au mode de calcul du fdr mobilisable : O Mode dynamique
 - l'option statique récupère les données B2, B3 et B4 à la clôture de l'exercice ;
 - l'option dynamique récupère ces mêmes données à la date de calcul en cours d'exercice. Le choix s'opérera en fonction du cadrage qui sera effectué par la DAF-A3.

NB : Les prélèvements autorisés par le CA ne sont pas pris en compte dans le bilan du fdr mobilisable à la clôture de l'exercice, qui par définition qui n'est plus prévisionnel mais définitif. Création d'une alerte au niveau des créances supérieures à un an non provisionnées. En effet, à

Creation d'une alerte au niveau des creances superieures a un an non provisionnees. En ener, a notre avis (JPS), ces créances correspondent (sous réserve d'un avis contraire de la DAF) aux bilans de sortie N-1 des exercices antérieurs. Par conséquent, il convient de renseigner l'onglet correspondant en cliquant sur l'icône clavier. L'utilisateur ne saisira ces données qu'une seule fois, puisque pour les exercices suivants, les bilans de sortie seront automatiquement reportés grâce à la procédure de bascule.

- 3- Pièce 7 du rapport annuel, focus financements : le sens d'évolution du graphique a été modifié pour progresser de N-1 à N et non l'inverse comme c'est le cas dans la v17.02.
- 4- Pièce 9 du rapport annuel, focus fonds sociaux Etat : retouche de la couleur de l'histogramme des crédits consommés pour une meilleure visibilité.
- 5- Pièce 11 du rapport annuel, taxe d'apprentissage : affichage de la courbe du taux de consommation de la TA.
- 6- Pièce 18 du rapport annuel, bilan budgétaire : la ligne « part hypothéquée » est remplacée par la « part indisponible » pour le calcul du fdr mobilisable modèle IGAENR.
- 7- Le pavé PROVISIONS est remplacé par le pavé PATRIMOINE pour être plus fidèle aux dispositions de l'article 4.3.3.2 de l'IC M9-6.
- 8- Pièce 22 du rapport annuel, bilan des reliquats de subv : Le document se limite dorénavant uniquement aux mouvements des comptes d'avances, les comptes racine (OR) ne sont pas pris en compte.
- 9- Onglet G1-suivi des DBM32 : Possibilité d'éditer l'état du FDR mobilisable pour accompagner une DBM adressée aux autorités de contrôle. (Entête différente du modèle CA).
- 10- Onglet C1-rapprochement comptable : suppression du contrôle en deuxième section source d'écarts justifiés par l'annulation des financements de biens entièrement amortis mais encore présents dans l'inventaire. D'ailleurs, le contrôle opéré par le module COFI se limite également à la première section.
- 11- Onglet C1-contentieux : Modification (discutable) du graphique pour mieux illustrer la pente d'évolution du contentieux.
- 12- Onglet tableau général d'exécution (Menu Documents de synthèse) : Création d'une ligne de mise en évidence du résultat net après intégration des opérations d'extourne et neutralisation de la ligne OPC dans la colonne Résultat.
- 13- Onglets du module BILANS ANNEXES DE GESTION : Suppression des boutons présents dans la v17.02 et remaniement des documents sur le modèle de l'onglet G1-suivi des DBM32 pour autoriser une sauvegarde-restauration des données.
- 14- IMPORT DES DONNÉES GFC : pour plus de clarté, le libellé CLÔTURE est remplacé par le nom de la période correspondante c'est-à-dire le mois de DÉCEMBRE.

2/ CORRECTIFS

- 1- Ligne 1381 du formulaire : correction de la formule du c/486 qui pouvait générer une anomalie dans la check-list au niveau du tableau de financement.
- 2- Débogage de la procédure de restauration des données (IZ).
- 3- Onglet G1-variation des produits scolaires : correction de la redondance constatée à la ligne FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SRH (garfield03).
- 4- Diagramme de transition des indicateurs budgétaires : correction du doublon constaté dans les services spéciaux prédéfinis (Ed).
- 5- Correction d'erreurs d'exécution vba des icones d'accès aux documents gfc importés (CCB).
- 6- Débogage de l'accès via la barre de navigation à l'onglet C1-croisement des subv reçues (CCB).